

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA FORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projets de décrets accordant au Conseil d'Etat :

- **un crédit d'ouvrage de CHF 87'075'000.- pour la construction d'un bâtiment des sciences de la vie sur le campus de l'Université de Lausanne,**
- **un crédit d'investissement de CHF 56'950'000.- pour la construction d'un bâtiment destiné à un centre de médecine de précision et à l'immuno-oncologie ainsi qu'une plateforme de « Virus Vector Facility » et d'un parking sous-terrain sur le site de Biopôle à Epalinges,**
- **un crédit additionnel d'investissement de CHF 7'530'000.- au crédit de CHF 63'200'000.- accordé par le Grand Conseil le 24 novembre 2015 pour la construction des plateformes pour le Centre Ludwig de l'Université de Lausanne et pour le centre des laboratoires d'Epalinges,**
- **un crédit d'investissement de CHF 23'400'000.- pour l'acquisition des équipements pour le Centre Ludwig de l'Université de Lausanne pour la recherche sur le cancer sur le site de Biopôle à Epalinges,**
- **un crédit d'investissement de CHF 3'760'000.- pour la construction d'une production de vapeur centralisée pour le Centre Ludwig de l'Université de Lausanne et pour le centre des laboratoires d'Epalinges.**

1. PREAMBULE

Notre rapport de minorité ne porte que sur le premier décret, relatif au crédit d'ouvrage de CHF 87'075'000.- pour la construction d'un bâtiment des sciences de la vie sur le campus de l'Université de Lausanne. Considérant que cette demande de crédit est en complet décalage avec les enjeux actuels tant en matière d'écologie qu'en matière de formation, nous proposons d'en refuser l'entrée en matière.

2. POSITION DE LA MINORITE

Il faut un certain courage et n'avoir plus grand' chose à perdre pour oser s'opposer à un crédit touchant à l'Université de Lausanne (UNIL). Car tout ce qui touche à l'UNIL semble protégé par un tabou... Surtout lorsque la commission se trouve confrontée à deux conseillers d'Etat entourés de onze cadres de leurs départements, parmi lesquels le recteur, un vice-recteur, une vice-rectrice, le doyen de la Faculté de biologie et médecine, pour ne citer qu'eux.

Et pourtant ce projet de construction d'un bâtiment des sciences de la vie nous met mal à l'aise. Il s'agit d'un projet pour lequel le crédit d'étude a été voté en 2015. Depuis lors, les choses ont changé. Et c'est pourquoi ce projet nous paraît anachronique à deux titres.

Il s'agit d'abord d'une construction assez imposante puisqu'elle entend offrir 30'302 m² de surfaces plancher. En gros, un volume de 100'000 m³ ! On doit parler de l'énergie grise nécessaire à une

construction de cette taille, essentiellement en béton, métal et verre, ce qui paraît, à l'heure actuelle, le moins favorable en termes de bilan carbone. L'EMPL précise que « la façade est composée de verre et de métal, répondant à l'écriture architecturale des autres bâtiments de l'UNIL ». On aurait pu souhaiter que cette « écriture architecturale » répondît plutôt aux défis environnementaux actuels... 100'000 m³ qu'il va falloir chauffer (même si c'est un bâtiment bien isolé), éclairer et, surtout, équiper en ordinateurs et autres appareils de laboratoire, tous grands consommateurs d'énergie.

Dans le même temps, les milieux scientifiques ne cessent de nous alerter sur l'urgence climatique. A chaque séance de notre parlement, des interventions sont déposées pour que notre canton prenne sa part dans la réponse à l'urgence climatique et à la réduction de consommation d'énergie, fossile ou même renouvelable. L'UNIL elle-même n'est pas en reste en matière de bonnes intentions. Elle vient de créer une Assemblée de la transition, dont le mandat est de « formuler des mesures ambitieuses permettant d'atteindre l'objectif général de ramener les impacts de l'activité de l'UNIL dans les limites planétaires en respectant un plancher social ». Avec son projet de construction des 100'000 m³ du bâtiment des sciences de la vie, il est au moins permis d'observer que, à l'UNIL, il y a loin de la coupe au lèvres...

A cela s'ajoute une très grande incertitude financière.

Le milieu de la construction fait face actuellement à une pénurie en matériaux et en personnel de construction. Selon les corps de métier, on estime que la hausse récente des coûts de la construction varie entre 20 et 40%. Cette hausse n'a pas été prise en compte dans le crédit demandé, puisqu'il repose sur l'indice des coûts de la construction de la région lémanique d'avril 2021 pour les nouvelles constructions. De plus, l'EMPD précise que l'entreprise lauréate « garantit [l]es coûts du projet proposé ». Mais il ajoute que « l'adjudication fait actuellement l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Selon l'issue qui sera donnée à ce recours, le maître de l'ouvrage pourrait être appelé en temps utile à devoir amender la présente demande de crédit d'investissement dans le cadre d'un exposé des motifs complémentaire.»

Il convient de rappeler que le montant de 87 millions qui nous est demandé ne représente qu'une partie du coût total de la construction. Déduction faite du crédit d'étude, la construction du bâtiment des sciences de la vie est devisée à 150 millions. L'EPFL participera « au maximum » à hauteur de 34 millions à ce projet qui devrait en outre bénéficier d'une subvention fédérale estimée à 29 millions. Qu'adviendra-t-il si la subvention fédérale n'est pas accordée ? Qu'adviendra-t-il en cas de hausse des prix de la construction se situant dans la fourchette indiquée ? Même si l'entreprise adjudicatrice a garanti les coûts du projet proposé, la jurisprudence du Tribunal fédéral admet que des circonstances imprévisibles au moment de la signature du contrat peuvent donner lieu à des rétributions supplémentaires. Le moins que l'on puisse dire est que cette condition est remplie ! L'Etat de Vaud devra-t-il supporter seul quelques dizaines de millions supplémentaires ?

On le voit, la réalisation de ce projet a quelque chose d'anachronique, autant en termes écologiques qu'en termes financiers.

Anachronique, il l'est encore sur un autre plan. Le Conseil d'Etat a déclaré à plusieurs reprises qu'il entendait revaloriser l'enseignement professionnel. Et voilà que, concrètement, sa première décision significative est de construire un nouveau palais pour étudiants et chercheurs académiques. Monsieur le recteur n'a pas caché ses intentions : « Nous avons besoin de plus de places pour accueillir plus d'étudiants auxquels nous voulons offrir le plus haut niveau. » En disant cela, M. le recteur est dans son rôle. Mais l'autorité politique est aussi dans le sien en lui répondant que sa priorité n'est pas à « plus d'étudiants ».

Pour justifier cette demande de crédit, l'exposé des motifs parle à chaque page de « développement » et de « croissance ». Croissance du nombre d'étudiants et croissance du nombre de chercheurs. Le nombre d'étudiants du degré tertiaire dans notre canton est passé de 14'989 en 2000 à 39'144 en 2020,

soit une augmentation de 161% ! Toute la logique des réflexions qui conduisent à la construction du bâtiment des sciences de la vie est basée sur l'idée que cette évolution va se poursuivre indéfiniment.

Voyons la réalité des chiffres : à la rentrée 2021, 1000 étudiants en médecine. Sachant que le nombre de médecins qu'on peut former est limité - on ne peut pas former un médecin sur un ordinateur et le nombre de patients est (heureusement) limité -, seuls environ 200 seront admis en deuxième année. Cela signifie que 800 étudiants de première année ont suivi des cours et procédé à des travaux pratiques pour rien... Parmi ceux qui échouent, nombreux sont ceux qui vont tenter des études de biologie, ce qui explique en partie la progression des étudiants en biologie. Arrivés au terme de leur formation académique, un bon nombre, parce qu'ils ne trouvent pas d'autre emploi ou pour d'autres raisons, vont rester à l'université et y faire un doctorat, c'est-à-dire gonfler le nombre de « chercheurs », produire des publications, lesquelles vont améliorer la fameux « ranking » de l'université. Et réclamer des locaux supplémentaires. C'est la fuite en avant, à laquelle la construction du bâtiment des sciences de la vie va donner un nouvel élan. Exactement la logique contestée aujourd'hui par tous les milieux qui se préoccupent de développement durable, à commencer par les universitaires eux-mêmes.

C'est au contraire à un temps de répit que tous les intervenants préoccupés de l'avenir de la vie sur notre planète en appellent. Il est urgent, clame-t-on de tous côtés, de changer de paradigme. Ce changement de paradigme, de qui peut-on l'attendre mieux que de l'Université ?

Si nous acceptons le crédit demandé, ce n'est au plus tôt qu'en 2026 que le bâtiment des Sciences de la vie sera opérationnel. D'ici là, l'Université de Lausanne aura bien dû se contenter des locaux dont elle dispose, des locaux qui ne l'ont pas empêchée, jusqu'ici, de figurer parmi les 150 meilleures universités au monde (sur 18'000)...et de produire deux prix Nobel !

S'interrogeant dans *Le Matin* dimanche du 30 octobre 2022 sur notre réaction face aux activistes du climat qui aspergent de tomates certains chefs d'œuvres, Ariane Dayer met en balance la protection des œuvres d'art et la protection de la vie et elle redoute un temps « où il n'y aura plus personne pour peindre les «Tournesols» ni pour les admirer parce qu'ils ne pousseront plus nulle part ».

Nous ne participons pas à ce pessimisme, mais nous pourrions, dans la même veine, nous demander à quoi pourra bien servir un bâtiment des sciences de la « vie » si, par notre fuite en avant, par notre inaptitude à reconnaître que ce qui a été décidé en 2015 est devenu anachronique en 2022, nous contribuons à rendre cette vie impossible.

3. CONCLUSION

C'est pourquoi nous avons l'honneur de proposer au Grand Conseil de refuser l'entrée en matière sur le crédit de 87 millions demandé pour la construction du nouveau bâtiment des sciences de la vie.

Refuser l'entrée en matière ne signifie pas que le projet est mauvais. Simplement qu'il s'inscrit dans une politique de développement de l'UNIL qui n'est plus adapté à la situation actuelle. On pourra en reparler dans quatre ou cinq ans, lorsque nous verrons plus clair sur l'évolution de notre société et de notre planète.

Lausanne, le 4 novembre 2022

Le rapporteur de minorité :
(signé) *Jacques-André Haury*